
Renvoi aux comités de l'adresse de la municipalité de Saint-Pierre de la Martinique concernant la tenue d'une assemblée illégale dans cette ville, lors de la séance du 31 juillet 1790

Jean-Baptiste Treilhard

Citer ce document / Cite this document :

Treilhard Jean-Baptiste. Renvoi aux comités de l'adresse de la municipalité de Saint-Pierre de la Martinique concernant la tenue d'une assemblée illégale dans cette ville, lors de la séance du 31 juillet 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVII - Du 9 juillet au 12 aout 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 450;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_17_1_7762_t1_0450_0000_8

Fichier pdf généré le 08/09/2020

de donner des preuves de son patriotisme, de vous assurer, par notre organe, qu'ils sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la Constitution, l'exécution de vos décrets et la défense de la patrie.

« Nous osons vous supplier, Messieurs, d'ordonner que le procès-verbal de cette séance fasse mention de notre justification. »

M. le Président répond :

« L'Assemblée nationale entend, avec une véritable satisfaction, les assurances de votre patriotisme, et le désaveu de sentiments que vous supposaient des ennemis de votre gloire. Sa justice ne lui permettra jamais d'adopter des inculpations sans preuve. Elle est persuadée que la municipalité et la garde nationale d'Agde se montreront toujours fidèles à la Constitution qu'ils ont juré de maintenir. Elle vous permet d'assister à sa séance. »

La municipalité de Saint-Pierre de la Martinique, admise à la barre, dénonce une assemblée illégale tenue dans cette ville. Les paroisses patriotes de cette colonie se plaignent du despotisme qui les accable et qui leur ôte le fruit qu'elles attendaient d'une régénération à laquelle l'Assemblée nationale devait les faire participer.

M. le Président répond :

« L'Assemblée nationale prêterait toujours une oreille attentive aux pétitions des différentes municipalités de l'Empire. Elle ne cesse de s'occuper du bonheur de tous les Français dans quelque partie du globe qu'ils résident; et elle entend, avec une satisfaction particulière, les protestations de dévouement et les adhésions à ses décrets que lui présentent les habitants de nos colonies.

« L'Assemblée nationale fera examiner vos demandes par MM. de ses comités. Elle vous permet d'assister à sa séance. »

(On se dispose à passer à l'ordre du jour.)

M. de Virieu. Beaucoup d'entre nous demandent la parole pour M. Malouet.

M. Malouet. C'est une *dénonciation* importante que j'ai à faire.

Plusieurs membres de la partie gauche de la salle : Portez-la à la police.

M. de Virieu. C'est à la police de l'Assemblée qu'elle doit être portée.

(On demande l'ordre du jour.)

M. Malouet. Il n'est pas d'ordre du jour plus pressant que de faire connaître des projets atroces, et d'assurer le châtement de leurs auteurs; vous frémiriez, si l'on vous disait qu'il existe un complot formé pour arrêter le roi, emprisonner la reine, la famille royale, les principaux magistrats, et faire égorger cinq à six cents personnes. Eh bien, c'est sous vos yeux, c'est à votre porte, que des scélérats projettent et publient toutes ces atrocités; qu'ils excitent le peuple à la fureur, à l'effusion du sang; qu'ils dépravent ses mœurs et attaquent, dans ses fondements, la Constitution et la liberté. Les représentants de la nation seraient-ils indifférents, seraient-ils étrangers à ces horreurs? Je vous dénonce le sieur Marat et

le sieur Camille Desmoulins. (*Il s'élève beaucoup de murmures dans la partie gauche de la salle.*) Je n'ose croire que ce soit du sein de l'Assemblée nationale que s'échappent ces éclats de rire, lorsque je dénonce un crime public.... Quand j'aurais rendu une plainte contre Camille Desmoulins, ce n'est point une injure particulière que j'ai voulu venger. Après un an de silence et de mépris, j'ai dû me rendre vengeur d'un crime public. Lisez le dernier n° des *Révolutions de France et du Brabant*. En quoi pourrions-nous nous y méprendre? Est-il de plus cruels ennemis de la Constitution que ceux qui veulent faire du roi et de la royauté un objet de mépris et de scandale, qui saisissent l'occasion de cette fête mémorable, où le roi a reçu de toutes les parties de l'Empire des témoignages d'amour et de fidélité, pour nous parler de l'insolence du trône, du *fauteuil du pouvoir exécutif*?

Camille Desmoulins appelle le triomphe de Paul-Emile une fête nationale, où un roi, les mains liées derrière le dos, suivit dans l'humiliation le char du triomphateur; il fait de ce trait historique une allusion criminelle à la fête fédérale.... Avant de vous dénoncer ces attentats, j'ai essayé de provoquer la surveillance du ministère public; l'embarras du magistrat, qui m'annonçait presque l'impuissance des lois, a redoublé mon effroi. Quoi donc, ai-je dit, si les lois sont impuissantes, qui nous en avertira, si ce ne sont les tribunaux? c'est à eux à annoncer à la nation le danger qui la menace; sinon, qu'ils étendent un crêpe funèbre sur le sanctuaire de la justice; qu'ils nous disent que les lois sont sans force, qu'ils nous le prouvent en périssant avec elles; car ils doivent s'offrir les premiers aux poignards de la tyrannie. Vous dénoncer le péril de la liberté, de la chose publique, c'est y remédier, c'est assurer le châtement des crimes qui compromettent l'une et l'autre: ne souffrez pas que l'Europe nous fasse cet outrage, de croire que nos principes et nos mœurs sont ceux de Marat et de Camille Desmoulins; ce sont là les véritables ennemis de la chose publique, et non ceux qui souffrent de vos réformes. L'homme passionné de la liberté s'indigne d'une licence effrénée, à laquelle il préférerait les horreurs du despotisme; je demande que le procureur du roi au Châtelet soit mandé, séance tenante, pour recevoir l'ordre de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les écrivains qui provoquent le peuple à l'effusion du sang et à la désobéissance aux lois. (*Il s'élève dans une partie de l'Assemblée des murmures, dans l'autre des applaudissements.*)

M. Malouet fait lecture de quelques fragments d'une feuille de l'*Ami du peuple*, intitulés: *C'en est fait de nous*.

Voici l'un des paragraphes de cet imprimé :

« Citoyens de tout âge et de tout rang, les mesures prises par l'Assemblée ne sauraient vous empêcher de périr: c'en est fait de vous pour toujours, si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauva deux fois la France. Volez à Saint-Cloud, s'il en est temps encore, ramenez le roi et le dauphin dans vos murs, tenez-les sous bonne garde, et qu'ils vous répondent des événements; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère, qu'ils ne puissent plus conspirer; saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis; mettez-les aux fers; assurez-vous du chef de la municipalité et des